

RAPPORT N° 01/7-44
au Conseil Municipal

OBJET

RHI PAVADE
AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE CONCESSION

Le dossier de réalisation de la RHI Pavadé (Bellepierre), le programme des travaux ainsi que le bilan financier prévisionnel y afférents ont été approuvés par Délibération n° 92/4-02 en séance du 12 septembre 1992.

Sa mise en œuvre a été confiée à la SIDR par le biais d'une Convention de Concession d'aménagement signée le 8 février 1993, amendée par Avenants successifs du 28 septembre 1993 et du 18 novembre 1997. La Convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2001 par Avenant n° 3 du 4 octobre 2000.

Le programme initial de la RHI prévoyait :

- l'acquisition d'environ 6 ha de terrains bidonvilisés ;
- la réalisation et le renforcement des équipements primaires et secondaires ;
- le relogement définitif d'environ 180 familles ;
- la réalisation de 368 logements dont 268 sociaux.

L'opération est presque terminée :

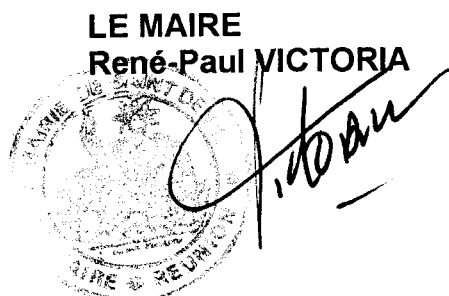
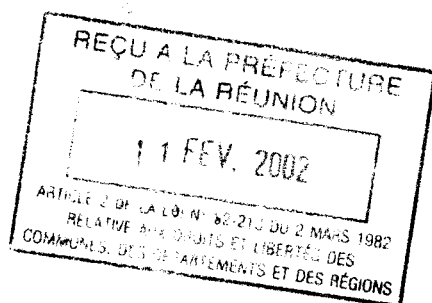
- l'essentiel des familles ont pu être relogées dans les diverses opérations de logements aidés (268 LS réalisés) ;
- les infrastructures routières ont été réalisées : Allée des Opales et Boulevard de la Source ;
- le programme de logements sera terminé avec la livraison de l'opération en accession «Eloise».

Les derniers projets consistent en des améliorations ponctuelles : aménagement d'un sentier en berge des «Opales» et d'une passerelle, aménagement d'une aire de jeux, sécurisation de la traversée piétonne sur le groupe «Bagatelle» et nettoyage des espaces résiduels et de la Ravine.

De ce fait, la fin de l'opération serait prévue pour la fin 2002. Compte tenu de ce délai et de la nature des travaux, il serait souhaitable d'envisager la prorogation de 2 ans de la Convention par Avenant n° 4, jusqu'en décembre 2003.

Je vous demande d'approuver la prorogation par Avenant n° 4 de la Convention de Concession de la RHI Pavadé, jusqu'au 31 décembre 2003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 01/7-44
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

RHI PAVADE
AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE CONCESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-44 présenté par le Maire ;

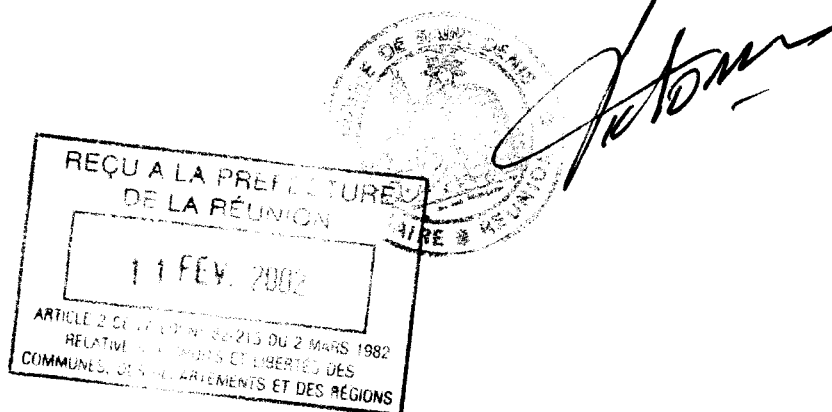
Sur l'avis favorable des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la prorogation par Avenant n° 4 de la Convention de Concession de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre de Pavadé (Bellepierre), jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DE SAINT-DENIS**

**AVENANT N°4
AU TRAITE DE CONCESSION DU 8 FEVRIER 1993**

RHI PAVADE

Entre

La Commune de Saint-Denis (Réunion), représentée par son Maire, Monsieur René-Paul VICTORIA, dûment habilité aux présentes par délibération n° 04/17/04,

d'une part,

Et

La SIDR (Société Immobilière du Département de la Réunion), représentée par son Directeur général, Monsieur Jean-Paul Poinsoot, dont le siège Social se situe au 12 rue Félix Guyon à Saint-Denis (Réunion),

d'autre part,

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT.

Pour permettre de mener à terme l'opération de RHI sur le secteur de Pavadé, la Commune de Saint-Denis, par Avenant n° 4 au Traité de Concession du 8 février 1993, décide de prolonger l'opération de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2003.

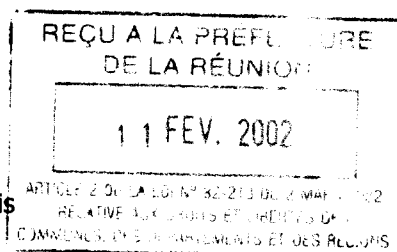
LE CAHIER DES CHARGES DE L'OPERATION EST MODIFIE COMME SUIT.

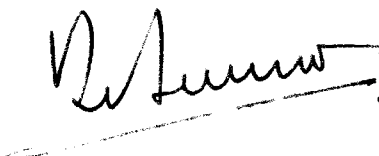
Art. 1-5 est complété comme suit : La Convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003 pour permettre de mener à terme les derniers travaux d'aménagement de la RHI :

- Sentier des Opales
- Sécurisation du Boulevard de la Source
- Viabilisation d'un terrain pour le relogement de la famille Sornom

Le 6 Février 2002

René-Paul VICTORIA
Maire de la Commune de Saint-Denis




Jean-Paul POINSOT
Directeur général de la SIDR